

Commune D'ORVAULT**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

14 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le quatorze décembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odyssée au Bois Cesbron après convocation légale en date du huit décembre deux mille vingt, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Francis WETTA, M. Gilles BERRÉE, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, Mme Cyriane FOUQUET-HENRI, M. Dominique FOLLUT, Mme Florence CORMERAIS

Absentes ayant donné pouvoir :

Mme Léa BESSIN	donne procuration à	Mme Marie-Paule GAILLOCHET
Mme Maryse PIVAUT	donne procuration à	M. Thierry BOUTIN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

42. Vœu relatif au moratoire sur la mise en place des infrastructures et équipements relevant des technologies 5G

Monsieur le Maire rapporte :

Les opérateurs de téléphonie et les constructeurs d'appareils souhaitent déployer rapidement la 5G (5ème génération de réseau mobile) mais ses conséquences restent largement méconnues. Par exemple, ce n'est qu'au premier trimestre

2021 que l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) remettra un rapport d'expertise sur l'exposition de la population aux champs électromagnétiques de la 5G et sur ses éventuels effets sanitaires.

La Convention Citoyenne pour le climat, composée de 150 personnes tirées au sort et représentatives de la diversité de la population française, a proposé en juin 2020 d'instaurer un moratoire sur la mise en place de cette nouvelle technologie en attendant que ses effets sur le climat et sur la santé soient évalués.

Le gouvernement français a décidé néanmoins d'attribuer en septembre dernier des fréquences aux opérateurs via des enchères.

Cette volonté conjuguée du gouvernement et des acteurs économiques du secteur d'aller vite soulève plusieurs problématiques :

1. Il conviendrait de donner le temps aux scientifiques de mener à terme leurs études afin de permettre un débat objectif sur la 5G, en connaissant :
 - Son impact environnemental (consommation énergétique et utilisation de métaux rares) lié notamment à la production en masse de terminaux compatibles et à l'augmentation majeure de l'échange de données qui dépassera le gain d'efficacité énergétique ;
 - Son impact sanitaire dû à l'exposition des citoyens aux ondes électromagnétiques ;
 - L'impact économique d'un modèle consumériste, toujours plus énergivore et qui repose sur l'obsolescence programmée.
2. Une réflexion doit aussi être engagée sur les usages et apports réels, sur l'utilité de cette technologie au regard de ses différents impacts.
3. La mise en place de la 5G risque d'aggraver la fracture numérique déjà existante, tant territoriale que sociale. En effet, la rentabilité financière conduira à développer cette technologie là où la densité de clients potentiels est plus importante. La poursuite du déploiement de la fibre optique et de la 4G dans tout le territoire semble être une solution plus efficace.
4. Une réflexion plus large doit également être menée sur la souveraineté européenne concernant la maîtrise de ces technologies et des volumes considérables de données personnelles qu'elles permettraient de traiter.

VŒU

Pour toutes ces raisons et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, par 26 voix POUR et 9 ABSTENSIONS du groupe « Aimer Orvault » et de Monsieur Stéphane KERMARREC, Monsieur Christophe ANGOMARD Monsieur Ronan GILLES, Madame Marie-Paule GAILLOCHET et Madame Léa BESSIN :

- **DECIDE** que la commune d'Orvault participera, dans sa diversité, au débat public qui va être organisé dans la métropole nantaise au premier trimestre 2021 ;

- **SOUHAITE** que ce temps de débat local soit respecté par les opérateurs et qu'aucun équipement 5G ne soit activé pendant cette période sur notre territoire ;
- **DEMANDE** au gouvernement d'instaurer un moratoire national sur le déploiement de la 5G, tel que proposé par la Convention citoyenne pour le climat, afin de laisser du temps à la réalisation des études d'impacts de cette nouvelle technologie sur le climat et la santé et de pouvoir ainsi décider collectivement et en toute transparence si ses avantages nous apparaissent supérieurs à ses inconvénients.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en

Préfecture le : 16 DEC. 2020

Et par publication le : 16 DEC. 2020

Extrait certifié conforme

Orvault, le 15 décembre 2020

Pour le Maire

Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE

